

Application de l'article 51 bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de S. MOHAMMAD, Conseillère communale, relative au "Plan stratégique en matière de politique du handicap 2020-2023".

S. MOHAMMAD donne lecture du texte suivant :

S. MOHAMMAD geeft lezing van de volgende tekst:

Suite au vote par le Conseil communal du Plan stratégique en matière de politique du handicap en début d'année 2021, je souhaiterais obtenir plus d'informations concrètes sur la mise en œuvre des différents chapitres de ce plan.

Où en sommes-nous aujourd'hui puisque le plan est venu à échéance fin 2023 ?

Le « handistreaming » est-il bien mis en œuvre au sein de notre Commune ?

Où en sommes-nous dans les étapes pour la constitution du nouveau Conseil consultatif des personnes handicapées, avons-nous une date précise ?

Je réitère ma demande d'intégrer ce futur Conseil consultatif en tant que personne concernée par le handicap.

Madame l'échevine MIROIR donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MIROIR geeft lezing van het volgend antwoord:

Suite au vote du Conseil communal en 2021 pour le Plan stratégique Handicap, nous avons travaillé à sa mise en œuvre et mené des actions complémentaires pour promouvoir l'inclusion et l'accessibilité des personnes en situation de handicap dans notre commune.

Depuis, le Plan a permis de structurer nos actions autour de l'accessibilité des services communaux, de l'accompagnement des prestataires et de l'inclusion des personnes handicapées dans la vie de la commune. À travers des audits et diagnostics réguliers, nous avons assuré une progression continue dans l'accessibilité des bâtiments, des espaces publics, ainsi que dans l'adaptation des services. Nous avons continuellement ajusté nos priorités pour répondre de manière plus ciblée aux besoins spécifiques de chacun.

Plusieurs initiatives concrètes ont été réalisées pour renforcer l'autonomie et l'inclusion.

Nous avons créé la cellule « Handicap et Autonomie » (avec des projets comme « ACCESS 1070 », « Habitat Accompagné » et « Autonomie 1070 »), qui est composée de

professionnels tels que des ergothérapeutes, psychologues et intervenants sociaux, pour soutenir l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Le guide « Handicontact » a également été mis en place, un document complet répertoriant les aides, associations et services disponibles, en versions francophone et néerlandophone, facilitant ainsi l'accès à l'information.

Nous avons également lancé le Guichet « O'KALM », situé rue de France, qui offre un accueil personnalisé pour les personnes handicapées, avec un personnel formé et des documents accessibles. Un groupe de traducteurs en langage « FALC » a été constitué en collaboration avec l'asbl « Inclusion », où des citoyens volontaires traduisent les documents communaux en langage « Facile à Lire et à Comprendre ».

Par ailleurs, en partenariat avec l'asbl « AMT Concept », nous avons expérimenté des boucles piétonnes PMR, testant des parcours accessibles pour les personnes à mobilité réduite dans le quartier de Cureghem.

La plateforme « Handicap » a été créée pour rassembler les associations et encourager les échanges, renforçant ainsi les actions collectives.

De plus, nous avons encouragé l'inclusion professionnelle par des contrats CAP, en engageant des personnes handicapées dans divers services communaux, leur offrant des postes avec des adaptations spécifiques.

Grâce à ces efforts, notre Commune a obtenu le label « HandyCity », qui reconnaît notre engagement dans l'inclusion des personnes handicapées. L'intégration de la dimension du handicap dans tous les services communaux, tels que « Sports », « Jeunesse » et « Enseignement », a été renforcée grâce au handistreaming. Un référent dédié soutient cette démarche, garantissant que chaque service prend en compte les besoins des personnes en situation de handicap et favorise des pratiques inclusives au quotidien.

Nous allons également lancer la création d'un nouveau « Conseil Consultatif des Personnes Handicapées » (CCPH). Ce Conseil inclura des personnes compétentes et concernées, permettant une participation active dans les décisions liées au handicap. Un règlement est en préparation pour définir son fonctionnement, et votre demande d'adhésion, Madame la Conseillère, sera bien prise en compte.

Pour renforcer nos actions en faveur des personnes handicapées, nous avons recruté un chargé de projet dédié à l'autonomie et au handicap. Son rôle sera essentiel pour mettre en place de nouvelles initiatives de sensibilisation et améliorer le soutien aux aidants proches, afin de répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Enfin, nous préparons un nouveau plan stratégique pour 2025-2028, qui visera à approfondir les projets d'accessibilité, la sensibilisation et les mesures de soutien aux

aidants proches, afin de créer une commune toujours plus inclusive et respectueuse des besoins de chacun.

S. MOHAMMAD se dit très contente de savoir que le Collège mettra en place un nouveau plan « Handicap » au cours des prochaines années. Organiser des formations en langue des signes, serait intéressant pour les services de première ligne. Elle déclare rester à disposition pour toute communication extérieure concernant le « CCPH ».